

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 02 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 27 mars 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MALAYEUDE donne pouvoir à Mme CHOULET
M. TOURE donne pouvoir à M. BOURZIK
M. GIBERT donne pouvoir à Mme ALI
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à Mme BRECHU
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI.

ÉTAIT ABSENTE :

Mme GRIMAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CHOULET.

N°2025.04.28 – Mise en place d'une aide financière à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour les jeunes Nocéens.

Sur présentation de Madame Vanessa BOILEAU, Maire-Adjoint Déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Restauration Scolaire,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les contrats d'engagement types annexés,

Considérant que le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) est un diplôme d'état non professionnel nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents qui fréquentent les accueils collectifs de mineurs,

Considérant que pour favoriser l'accès des jeunes au B.A.F.A., la Ville de Neuilly-Plaisance souhaite mettre en place un dispositif d'aide au B.A.F.A pour 15 jeunes Nocéens âgés de 16 à 25 ans pour l'année 2025,

Considérant que pour ce faire, la Ville conventionnera avec l'organisme UFCV (Union Française des Centres de Loisirs),

Considérant les modalités de candidature exposées et les engagements afférents à réaliser 30 heures d'engagement volontaire dans les services de la Ville ainsi que le stage pratique au sein des accueils collectifs de la Ville,

Considérant l'avis favorable de la commission des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Restauration Scolaire en date du 1^{er} avril 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 30 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

ARTICLE 1 : AUTORISE la mise en place d'une aide financière à la formation au BAFA pour 15 jeunes Nocéens sur l'année 2025 pour un montant total maximum de 8 235 euros.

ARTICLE 2 : APPROUVE les deux contrats d'engagement type à signer entre la Ville et le jeune.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats d'engagement ainsi que la convention établie avec l'organisme UFCV.

Christian DEMUYNCK
Maire



« Pour le Maire »

joint Martine LAMAURT »

Michèle CHOULET
Secrétaire

